

**INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION
D'URBANISME - DELEGATION DE SIGNATURE
ARRETE**

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville
Place Jean Delvainquière
BP 30109 – 59393
Watrelos Cedex

Nous, Maire de la Ville de Watrelos,

Vu l'Article L 423-1 du Code de l'Urbanisme ;
Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2026,
relative à l'élection du Maire et des douze Adjointes ;
Considérant que le Maire peut donner par arrêté municipal délégation de
signature à des fonctionnaires titulaires chargés de l'instruction des demandes
d'autorisation ;
Considérant que cette délégation peut faciliter l'organisation du service
instructeur et renforcer la sécurité juridique de l'instruction ;
Considérant la répartition des missions entre les agents ;

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} : Il est consenti conjointement, à **Monsieur LAURENT Jean-Marc**,
Technicien principal de 1^{ère} classe et à **Monsieur JOLY Bryan**, Instructeur des ADS contractuel, la
délégation de signature pour les actes suivants :

- Transmission des demandes d'avis aux différents organismes et commissions consultés de
manière obligatoire ou facultative dans le cadre de l'instruction des dossiers
- Notification au pétitionnaire du caractère incomplet de son dossier et/ou de la
modification du délai d'instruction de celui-ci

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur LAURENT Jean-Marc**,
Technicien principal de 1^{ère} classe et de **Monsieur JOLY Bryan**, Instructeur des ADS contractuel, la
délégation de signature mentionnée à l'article 1 pourra être exercée par **Madame VEYSSY
Stéphanie**, Ingénieur Principal.

ARTICLE 3 : Cette délégation s'exerce sous le contrôle et la responsabilité du Maire.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera transmis au Préfet et au Procureur de la République du Tribunal
Judiciaire de Lille.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services et le Comptable Public assignataire sont
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et
publié sur le site internet de la Commune.

**Le présent arrêté est rendu exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif
peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site
internet www.telerecours.fr.**

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2
mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

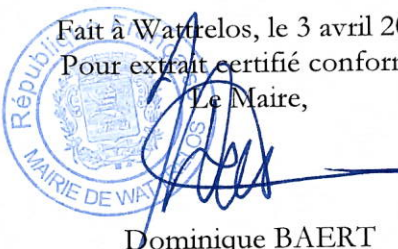
Watrelos, le 09 AVR. 2026
Le Maire,

Dominique BAERT

M. LAURENT Jean-Marc
Notifié le

M. JOLY Bryan
Notifié le

Mme VEYSSY Stéphanie
Notifié le

Fait à Watrelos, le 3 avril 2026
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Dominique BAERT